

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE****Séance du 25 février 2022**

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 50

Délibération n° 2022-36**Objet de la délibération : Délibération relative à la fixation des tarifs d'occupation commerciale du domaine public de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq février, à huit heures et trente minutes, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à BRIGNOLES, Hall des expositions, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 18 février 2022.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, GUISIANO Jean-Martin, ARTUPHEL Ollivier, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, FAUQUET-LEMAÎTRE Arnaud, GROS Michel, GUEIT Laurent, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, DECANIS Alain, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal, BERTIN-PATOUX Lydie, BETRANCOURT Claude, CANO-MAIREVILLE Nathalie, FIRMIN Myriam, GIUSTI Annie, GUIOL André, LANGE-RINAUDO Corinne, LAYOLO Cécile, MAZZOCCHI Lionel, NEDJAR Laurent, PELISSIER Magali, PONCHON Marie-Laure, SALOMON Nathalie

Absents excusés :

- **dont suppléés :** PAUL Jacques par DELAFOSSE Fabienne, HOFFMANN Olivier par CLERC Francine
- **dont représentés :** VERAN Jean-Pierre donne procuration à BREMOND Didier, GOMART-JACQUET Blandine donne procuration à DECANIS Alain, KHADIR Paul donne procuration à SIMONETTI Pascal, LANFRANCHI Christine donne procuration à BOURLIN Sébastien, LE METER Sophie donne procuration à BETRANCOURT Claude, MONDANI Denis donne procuration à SALOMON Nathalie, PIANELLI Serge donne procuration à DELZERS Catherine, VALLOT Philippe donne procuration à BREMOND Didier

Absents : FREYNET Jacques, KIEFFER Bertrand**Secrétaire de Séance :** Madame Carine PAILLARD

Monsieur Didier BREMOND expose :

VU l'article L.2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P) relatif au principe selon lequel toute occupation ou utilisation privative du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance ;

VU la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;

Communauté d'Agglomération Provence Verte – Délibération n° 2022-36 du Conseil du 25 février 2022

CONSIDERANT qu'en application de l'art. L. 2125-1 du CG3P et de l'art. L. 2331-4 du CGCT, toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique donne lieu au paiement d'une redevance,

CONSIDERANT que l'Agglomération de la Provence Verte peut être amenée à autoriser l'occupation ou l'utilisation de son domaine public à des fins commerciales pour des commerces non sédentaires ;

CONSIDERANT la nécessité de fixer les tarifs d'occupation et utilisation privative du domaine public de l'Agglomération de la Provence Verte ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 14 février 2022 ;

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- **d'approuver les tarifs d'occupation et d'utilisation à des fins commerciales du domaine public de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, suivants :**

	Par Jour	Par Mois	Par An
Tarif : emplacement sans équipement	14 €	250 €	3 000 €

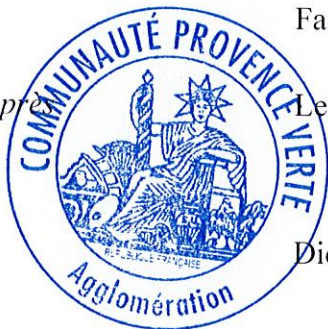
	Par Jour	Par Mois	Par An
Tarif : emplacement avec électricité	17 €	306 €	3 672 €

- **de dire que ces tarifs seront révisés annuellement, au 3^{ème} trimestre de l'année, sur la base de l'évolution de l'indice du coût des loyers commerciaux.**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à BRIGNOLES, le 25 février 2022

*Acte rendu exécutoire après
télétransmission
le
et affichage le*



Le Président,

Didier BREMOND